

Rapport de la Présidente

Séance publique du
jeudi 21 décembre 2017

7^{ème}Commission
N°CD-2017-7-7-1

Service instructeur
DECS

Service consulté
Coordination de l'Action Culturelle et des Publics
Service de la Lecture Publique
Service des Archives Départementales

POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Résumé : La politique de la culture et du patrimoine s'inscrit pleinement dans les orientations politiques de l'assemblée. L'Alsace, la jeunesse, les solidarités et l'emploi irrigueront l'action du Département.

La mise en œuvre de l'audit des politiques culturelles s'est concrétisée en 2017, tant par l'appel à projets « pratiques artistiques en collèges », que le lancement du réseau des veilleurs de châteaux, l'organisation d'after-work culturels, ou bien les actions culturelles en faveur des publics du champ social. Ces actions seront renforcées en 2018.

Présenté au vote de la séance du 08 décembre 2017, un nouveau schéma des enseignements artistiques sera déployé progressivement.

2 ans après l'ouverture de la médiathèque départementale du Sundgau, le Département engagera une réflexion pour redéfinir les orientations stratégiques dans le domaine de la lecture publique, pour tout à la fois maintenir une présence sur les territoires, innover et accompagner l'émergence de projets locaux en faveur du livre.

Il en sera de même dans le domaine des archives : une redéfinition des orientations départementales sera engagée cet hiver, visant à clarifier notre politique de collecte, de conservation et de valorisation, tant des archives physiques, que numériques. Sur la lecture publique, et les archives, ces travaux seront l'occasion d'envisager les points de convergence avec le Bas-Rhin, dans une perspective alsacienne.

La politique départementale apportera ainsi un soutien fort aux acteurs culturels et, in fine, aux emplois dans ce secteur : tous ces emplois sont non délocalisables et ancrés sur notre territoire.

Pour l'ensemble de ces actions, le budget consacré à la politique culturelle et patrimoniale s'élève en 2018 à

7 147 450 € en dépenses :

- 6 197 450 € en fonctionnement,
- 950 000 € en investissement,

Et à 151 593 € en recettes :

- 150 193 € en fonctionnement,
- 1 400 € en investissement.

La politique culturelle du Département poursuivra les actions engagées en 2017 vers plus de lisibilité et de visibilité. Elle sera pleinement mise en convergence avec la politique éducative afin de soutenir la réussite éducative des collégiens haut-rhinois.

L'appel à projets sur les pratiques artistiques amateurs en collèges sera abondé financièrement pour favoriser encore plus la rencontre entre les collégiens, les artistes, le patrimoine et les arts plastiques.

L'éducation à l'image sera poursuivie à travers l'opération « collèges au cinéma en Alsace » qui concerne chaque année 10 000 collégiens en Alsace dont 4 000 dans le Haut-Rhin, avec 45 collèges partenaires dans notre département.

Le soutien à l'enseignement artistique sera renouvelé avec la mise en œuvre du nouveau schéma des enseignements artistiques (musique, théâtre, danse), présenté au vote le 8 décembre 2017.

2018 sera l'année des célébrations de la fin la grande guerre et du retour de l'Alsace à la France après la période d'annexion. Ce thème fera l'objet d'une grande exposition organisée conjointement par les archives départementales du Haut-Rhin et du Bas Rhin. Afin de renouveler la présentation des fonds des archives, et sortir les archives départementales hors les murs de la cité administrative de Colmar, l'opération « 50 nuances d'archives », initiée par le Bas-Rhin, sera étendue dans le Haut-Rhin, avec les lectures théâtralisées des fonds des archives.

La politique départementale en faveur du livre et de la lecture sera actualisée en tirant les enseignements de la réussite de l'ouverture de la médiathèque départementale du Sundgau, et en poursuivant les actions culturelles initiées par la médiathèque, avec le festival Bibliothèque à la Une qui sera consacré au sport, la participation active au festival de contes « Vos Oreilles La Parole », là aussi avec le Bas-Rhin et l'organisation des micro-tournées pour mettre en relation des jeunes artistes et le public.

Le Département apportera également son soutien au projet de rénovation de la bibliothèque patrimoniale des Dominicains de Colmar pour en faire un centre européen du livre et de l'illustration.

Le soutien à la création et à la diffusion sera maintenu, en étant encore et toujours attentif à ce que les opérateurs soutenus par la collectivité, mettent en œuvre les orientations du Département, pour favoriser l'accès de nos publics prioritaires à la culture. Seront ainsi notamment soutenus la Filature, l'Opéra National du Rhin, les Dominicains de Haute Alsace, l'orchestre symphonique de Mulhouse, mais aussi le CRAC à Altkirch.

La préservation, la valorisation et la transmission du patrimoine et la mémoire seront toujours soutenus, à travers le dispositif départemental adopté en 2016, le réseau des veilleurs de châteaux et l'accueil des collégiens dans les sites de mémoire, avec un accent fort mis sur le Hartmannswillerkopf. Le Département s'attachera ainsi à valoriser l'offre culturelle accessible pour les collégiens, et une réflexion sera menée pour une offre de packages culturels pour les jeunes.

Les crédits ainsi dédiés à la politique culturelle et patrimoniale départementale s'élèvent à **7 147 450 €** dont 6 197 450 € au titre du fonctionnement et 950 000 € au titre de l'investissement. Les recettes prévisionnelles sont quant à elles estimées à **151 593 €**.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS POUR CULTURE-PATRIMOINE

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	5 095 346	5 145 500	6 243 845	6 197 450	-46 395	-0,7%		8 415
Dépenses d'investissement	1 762 062	2 106 148	710 300	950 000	239 700	33,7%	50 000	
Total dépenses (A)	6 857 408	7 251 648	6 954 145	7 147 450	193 305	2,8%	50 000	8 415
Recettes de fonctionnement	43 288	16 100	143 193	150 193	7 000	4,9%		
Recettes d'investissement	13 204	10 000	0	1 400	1 400		1 400	
Total recettes (B)	56 492	26 100	143 193	151 593	8 400	5,9%	1 400	0
Dépenses nettes (A-B)	6 800 916	7 225 548	6 810 952	6 995 857	184 905	2,7%	48 600	8 415

en italique : hors CTV

Pour rappel : Tableau CP des Contrats de Territoires de Vie (CTV)

	CA 2015	CA 2016	BP 2015	BP 2016	BP 2017	OB 2018	BP 2018-BP 2017 en €	BP 2018-BP 2017 en %
CTV	1 290 560	1 159 066	1 394 000	1 282 749	0	0	0	0

I – DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Département est riche d'une vie artistique et culturelle particulièrement dynamique. Il est engagé de longue date aux côtés des acteurs culturels qui animent les territoires.

Conscient des enjeux portés par la culture, le Département a à cœur de répondre aux attentes d'une société en mutation, et notamment les jeunes, ainsi qu'aux besoins des acteurs culturels.

A cet effet, mu par sa volonté d'agir en faveur des publics et des territoires les plus éloignés de la culture, le Département a défini ses orientations à l'aune de l'évaluation de son action culturelle, du contexte budgétaire mais aussi des priorités fixées dans d'autres politiques sociales et éducatives.

C'est le cas de la stratégie de réussite éducative, qui mise résolument sur la jeunesse, mais aussi la nécessité d'une approche transversale de la culture avec la solidarité.

En 2018, il est proposé de préserver la capacité d'intervention du Département en faveur de la culture, sur la base des axes suivants :

- la transmission des savoirs et la pratique artistique avec la mise en place de l'appel à projets pratiques artistiques en collège, le renouvellement du Schéma des Enseignements Artistiques, le soutien à des structures ou actions transversales Culture / Solidarité ;
- le maintien du soutien à la vie artistique et aux structures culturelles associant un volet d'ingénierie pour la co-construction de projets en faveur des publics et territoires les plus éloignés de la culture.

TABLEAU DE SYNTHESE DES CREDITS DEDIES AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	<i>2 856 043</i>	<i>2 890 000</i>	3 948 000	3 948 000	0	0,0%		8 415
Dépenses d'investissement	90 000	94 000	73 580	262 000	188 420	256,1%		
Total dépenses (A)	2 946 043	2 984 000	4 021 580	4 210 000	188 420	4,7%	0	8 415
Total recettes (B)	0	0	0	0	0		0	0
Dépenses nettes (A-B)	2 946 043	2 984 000	4 021 580	4 210 000	188 420	4,7%	0	8 415

en italique : hors CTV

Le détail des crédits figure en **annexe 1**.

A. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

1- Promouvoir une offre culturelle, plurielle et accessible

Afin d'encourager une offre culturelle diversifiée, accessible, innovante, professionnelle et irriguant l'ensemble des territoires, le Département soutient des projets issus de toutes les expressions artistiques. C'est bien là, l'ambition de la politique culturelle du Département.

Dans le prolongement de l'évaluation des politiques culturelles, des évolutions amorcées seront poursuivies et accentuées en 2018 notamment en termes d'apport en ingénierie et de recherches de transversalité avec d'autres politiques départementales, principalement sociales et éducatives.

1.1 - Les Expressions Artistiques (D721)

Le crédit sollicité pour 2018, soit **419 000 €**, permettra d'accompagner les projets culturels associatifs ou de collectivités, dans toute leur variété. Si la diffusion musicale, avec les festivals ou la programmation de saisons, particulièrement riche dans le département, représente une part importante de l'aide, les autres disciplines (arts chorégraphiques, dramatiques, visuels, contemporain...) sont elles aussi soutenues.

Au total, ce sont en moyenne une soixantaine de projets auxquels le Département a participé financièrement en 2017. A noter que le crédit sollicité pour 2018 intègre le soutien à des projets pris en compte jusqu'en 2016 sur l'enveloppe dédiée au développement culturel des territoires. Ce dispositif est arrêté en 2018.

1.2 - Les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels (D722 et D622)

Le crédit sollicité pour 2018 de **1 959 000 €** s'adresse à des acteurs culturels de proximité ou des scènes labellisées qui mettent en œuvre des missions de service public et développent une programmation culturelle professionnelle.

Depuis 2017, trois structures relèvent du développement culturel dans le cadre de ce dispositif : le CEEJA (Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace), l'Institut Confucius et la Nef des sciences qui a organisé en octobre 2017 une exposition « A corps parfaits » dans le hall de l'Hôtel du Département en direction des jeunes. Il s'agit là d'un exemple de proposition culturelle qui, en étant encouragée par le Département, peut et doit être promue en direction des collégiens.

Le soutien du Département intervient principalement au travers de conventions de partenariat qui mettent l'accent sur sa volonté de valoriser les compagnies locales, d'encourager les démarches de réseaux et les actions de médiation pour favoriser l'égal accès de tous les publics à la culture et plus particulièrement ceux relevant de ses compétences.

A cet égard, l'ensemble des acteurs culturels subventionnés, qui portent les mêmes objectifs vis-à-vis des publics, répondent à cette attente. Le Département a co-construit avec eux des actions sur mesure principalement en direction de personnes éloignées de la culture, et de collégiens. Le Département encourage ainsi les projets artistiques à la croisée des politiques, des territoires et des pratiques artistiques.

Cette démarche sera poursuivie et confortée en 2018.

2- Favoriser la transmission des savoirs et encourager les pratiques culturelles en faveur de tous les publics

L'éducation, la sensibilisation des publics, la médiation... pour un partage des connaissances et des valeurs, porteuses d'enjeux de citoyenneté particulièrement cruciaux face aux tensions qui traversent la société, sont au cœur de l'action culturelle du Département.

Il est ainsi fortement mobilisé sur les champs :

- de la Solidarité et son articulation avec la Culture, avec une ligne budgétaire identifiée depuis 2017 ;
- de l'éducation en intervenant de façon volontariste non seulement au titre de l'appel à projets « Pratiques artistiques en collège », de l'opération « collège au cinéma en Alsace » mais aussi en faveur de l'enseignement artistique, avec le schéma départemental, qui se traduit par le soutien apporté aux conservatoires de musique et de danse.

2.1 – Culture et solidarité (D723 et D623)

Depuis 2017, il s'agit d'un axe de la politique de développement culturel, il est proposé d'inscrire un montant de **8 500 €** pour accompagner les acteurs œuvrant en faveur des publics éloignés de la culture. A titre d'exemple, l'exposition consacrée aux Chibanis, (les cheveux blancs) présentée dans le hall du Département, et au festival du livre de Colmar fin 2017, devrait être présentée dans un foyer pour personnes âgées, croisant ainsi, archives, culture, mémoire et solidarité.

Par ailleurs, au titre de cette politique, le Département s'est engagé, depuis 2017, dans un partenariat pluriannuel, aux côtés du Bas-Rhin, de l'Etat et de la Ville de Sélestat en faveur du pôle de ressources Culture / Solidarité / handicap porté par l'ESAT l'Evasion pour contribuer à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la culture.

2.2 - Collège au Cinéma en Alsace (D825)

Il s'agit d'un dispositif partenarial national d'éducation à l'image auquel le Département adhère. Au cours de l'année scolaire 2016/2017, cette opération a concerné 45 collèges et 4 122 élèves pour lesquels notre collectivité a pris en charge le prix des billets d'entrée (3 x 2,50 €/élève).

Pour mémoire : une autorisation d'engagement (AE) de 120 000 € sur 4 ans a été inscrite au BP 2017.

A partir de l'année scolaire 2017/2018, la subvention départementale n'est plus allouée aux collèges participants. Elle est versée directement à l'Association « Alsace cinémas » qui la reverse aux cinémas selon la fréquentation des collèges, dans le cadre d'une convention tripartite associant également le Département du Bas-Rhin.

C'est pourquoi, 2 500 € de crédits supplémentaires par an seront nécessaires. Ils correspondent en effet au coût de l'activité de gestion réalisée par l'Association Alsace Cinémas pour le compte du Département du Haut-Rhin.

Pour 2018, il vous est donc proposé d'inscrire un complément d'AE de **8 415 €** et des crédits de paiement à hauteur de **32 500 €**.

A noter qu'en plus du soutien à collège au cinéma en Alsace, le Département apporte son soutien au festival Augenblick, dédié au cinéma allemand, avec des séances en direction des jeunes.

2.3 – Appel à projets pratiques artistiques en collège (D723)

Issue de l'évaluation des politiques culturelles, la démarche de l'appel à projets a été engagée par le Département en 2017.

Après une phase de préfiguration pour l'année scolaire 2017/2018, la Commission permanente du 6 octobre 2017 a validé les critères d'éligibilité du nouveau dispositif départemental qui vise à encourager les pratiques artistiques et culturelles en collège dans le cadre de l'année scolaire 2018/2019.

Il s'agit d'élargir l'accès des élèves à la pratique artistique, aux œuvres et aux lieux de diffusion pour contribuer à réduire les inégalités face à la culture.

L'appel à projets fait ainsi partie intégrante de la stratégie mise en œuvre par le Département autour de la réussite éducative des jeunes.

Un crédit de **50 000 €** est sollicité en 2018 pour la concrétisation de ce dispositif.

Il s'agit de permettre aux jeunes de se familiariser avec une œuvre, une pratique artistique, mais aussi de découvrir leur patrimoine, l'histoire, à travers la rencontre avec un ou des artistes.

Les projets soutenus en 2017, autour de l'intervention d'une auteure en collège, d'un travail mené avec des collégiens autour d'une pièce de théâtre interrogeant le rapport à l'autre, au corps, à la danse, ou encore un travail mené autour d'un spectacle mêlant voix et violon, qui aborde le thème de la guerre et de la violence, comment naît un conflit ? comment vivre ensemble dans le paix ?, sont autant de concrétisations de l'ambition de la politique départementale.

2.4 – Enseignements Artistiques et Pratiques (D726 et D826)

Le crédit à inscrire au budget pour la politique « Enseignement Artistique et Pratique » s'élève à **1 479 000 €**. Il concerne, d'une part, les structures d'enseignement de la Musique, de la Danse et du Théâtre et d'autre part des acteurs qui agissent en faveur des pratiques amateurs, dans le cadre du Schéma départemental des Enseignements Artistiques (SDEA), notamment le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC).

a) Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques au service des talents de demain (D726)

Outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement de la Musique, la Danse et le Théâtre, les deux Schémas mis en œuvre par le Département depuis 2009 ont largement contribué à la diversification et l'accessibilité de l'offre d'enseignement ainsi qu'à la qualification professionnelle du corps pédagogique.

En 2017, 3 conservatoires, 72 écoles de musique, 23 de danse et 16 de théâtre ont été soutenus dans ce cadre ; ce sont ainsi plus de 13 000 élèves qui ont participé à la vitalité des pratiques artistiques et à l'animation des territoires.

Le Schéma 2013 / 2017 ainsi que les partenariats avec les 9 Ecoles Centre ont fait l'objet d'un bilan qui a nourri les évolutions proposées dans le Schéma à valider pour les années 2018/2023, qui a fait l'objet d'un rapport spécifique proposé au vote le 8 décembre 2017.

Son élaboration, qui s'est aussi inscrite dans une démarche collaborative avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin, autour d'objectifs partagés, mérite d'être soulignée.

Le montant sollicité s'élève à **844 000 €** dont 570 000 € en faveur des écoles de musique, théâtre et danse et 274 000 € en faveur des conservatoires.

b) Les acteurs concourant à la mise en œuvre du Schéma (D726 et D826)

Pour 2018, il est proposé d'inscrire un crédit de **635 000 €** pour les acteurs concourant au Schéma.

A ce titre, le soutien du Département au Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) sera maintenu du fait de son action majeure en faveur de l'emploi culturel.

En complément de l'aide aux structures d'enseignement, le Département soutient différents acteurs qui contribuent à la déclinaison du Schéma, sur les volets de la formation des encadrants ou la qualification des pratiques amateurs collectives.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), outil d'appui à l'action départementale pour la mise en œuvre du Schéma, joue un rôle d'expertise-conseil pédagogique auprès des écoles relevant du Schéma et d'animateur du réseau des pratiques amateurs.

La Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) et Mission Voix Alsace (MVA) sont également des structures ressources très actives au sein du milieu amateur, œuvrant avec les partenaires institutionnels. A noter que ces deux structures ont concrétisé une démarche de rapprochement avec la création d'une association ; ce nouveau pôle musical, dénommé Cadence, reprendra à partir de 2018 les missions principales des deux structures précitées.

B. CREDITS D'INVESTISSEMENT

Au titre du développement culturel, les crédits sollicités concernent principalement les dépenses d'investissement issues de la convention de partenariat avec les Dominicains de Haute-Alsace, ainsi que le soutien en faveur de la Ville de Colmar pour la 1^{ère} tranche du projet « Dominicains de Colmar, une histoire du livre et de l'image » (rénovation et extension de la bibliothèque patrimoniale des Dominicains – une seconde tranche étant prévue en 2019) dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Un crédit d'investissement à hauteur de 20 000 € est également sollicité par le Conseil départemental pour la Musique et la Culture.

A cet effet, il vous est proposé d'inscrire, en 2018, **262 000 €** en CP

II - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Développer la lecture publique et offrir aux Haut-Rhinois un accès à des collections diversifiées et actualisées dans les bibliothèques et les bibliobus, complétées par des actions de médiation pour favoriser le lien social, font partie des principales missions de la Médiathèque départementale.

La Médiathèque départementale assure également un rôle de conseils et d'accompagnement des bibliothèques. Elle propose ainsi aux bibliothécaires professionnels ou bénévoles un choix complet de formations articulées aux mutations de la société. En outre, la Médiathèque départementale apporte son expertise aux communes lors des phases de création de médiathèques ou de bibliothèques de proximité.

Ainsi, au travers toutes ces actions en faveur du maillage territorial, la Médiathèque départementale a consolidé, en 2017, son action de proximité auprès d'acteurs variés. Cette année, la Médiathèque Départementale du Sundgau (MDS) a pris pleinement son essor vis-à-vis du sud du Haut-Rhin grâce aux développements de son action culturelle et des partenariats, allant des associations locales aux acteurs institutionnels comme Pôle Emploi. L'ouverture de l'espace numérique en juin 2017 permet de compléter son périmètre d'intervention dans un domaine peu couvert dans cette partie du territoire. La MDS a franchi le cap de 3 300 inscrits.

Par ailleurs, sur la base de l'évaluation des politiques culturelles, une réflexion sera conduite en 2018 concernant la refonte du Schéma de Lecture Publique incluant l'évolution du prêt direct et l'articulation avec la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative, ceci pour mieux coller aux attentes de nos concitoyens. Les bibliothèques sont en effet les premiers lieux de vie culturelle locale, accessibles gratuitement. Mais le monde du livre est aussi confronté à une évolution des pratiques de lecture (commande en ligne sur des plates formes mondialisées, livre numérique) qui modifie l'économie du livre.

De même, des points livres et des boîtes à livre éclosent sur les territoires, avec au mieux une complémentarité, si ce n'est une concurrence frontale avec les librairies et les bibliothèques. Dans ce contexte, l'action du Département doit être repensée, modernisée et dynamisée.

De plus, les propositions culturelles de la médiathèque de Colmar et d'Altkirch doivent décliner les orientations politiques départementales et mieux s'articuler avec les autres politiques départementales.

Cela sera le cas en 2018, avec le festival Bibliothèque à la Une, qui sera consacré au sport et présentera des propositions artistiques accessibles aux collégiens et si possible dans des lieux dédiés au sport. Par ailleurs, le Département continuera à s'inscrire activement dans le festival Vos Oreilles Ont La Parole, initié par le Bas-Rhin, et s'est traduit en 2017 par 10 spectacles et 17 représentations dans le Haut-Rhin. De même, le concept de micro-tournées de la médiathèque départementale sera rénové pour en faire une offre de package culturel, pour les territoires, mais aussi pour les jeunes.

Pour la poursuite de la dynamique de ces différentes missions, il est proposé d'inscrire une enveloppe globale de crédits de paiement de **490 700 €**, dont 485 700 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.

TABLEAU DE SYNTHESE DES CREDITS DEDIES A LA LECTURE PUBLIQUE

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	449 658	462 000	522 095	485 700	-36 395	-7,0%	
Dépenses d'investissement	66 142	66 148	3 870	5 000	1 130	29,2%	
Total dépenses (A)	515 800	528 148	525 965	490 700	-35 265	-6,7%	0
Recettes de fonctionnement	16 899	12 100	139 193	146 193	7 000	5,0%	
Recettes d'investissement	3 298	0	0	1 400	1 400		1 400
Total recettes (B)	20 197	12 100	139 193	147 593	8 400	6,0%	1 400
Dépenses nettes (A-B)	495 603	516 048	386 772	343 107	-43 665	-11,3%	

Le détail des crédits figure en **annexe 2**.

I. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses de fonctionnement (D032)

Afin de permettre à la Médiathèque départementale de continuer à proposer une palette d'actions et une offre de lecture de qualité à destination des Haut-Rhinois le montant des dépenses de fonctionnement de la Médiathèque départementale est proposé à hauteur de **485 700 €**, en 2018, correspondant à une baisse des crédits de 7%. Cette baisse s'explique essentiellement par la fin du dispositif de soutien au fonctionnement des bibliothèques de bassin de vie, au titre des Contrats de Territoire de Vie.

Cette enveloppe est ventilée comme suit :

1. Acquisition et équipement de documents

La constitution et le renouvellement de l'offre documentaire constitue la mission principale de la Médiathèque départementale : 21 200 documents dont 15 600 livres, 2 650 périodiques, 1 150 CD, 100 vinyles, 1 600 DVD et 100 jeux vidéo ont été acquis et mis à disposition du public en 2017.

6 offres d'abonnements numériques (PNB : Prêt Numérique en Bibliothèque ; livres numériques), Le Kiosk, Toutapprendre.com, Médiathèque numérique, 1DTouch et une ressource en direction de la jeunesse) permettent au public Haut-Rhinois d'accéder en ligne à une offre de littérature, de magazines, de formations, de vidéos et de musiques. Ces ressources numériques en ligne sont accessibles à tous les Haut-Rhinois inscrits dans une bibliothèque de réseau ou dans un médiabus.

En 2018, un crédit d'acquisition documentaire de 350 050 € est dédié à cette rubrique et une nouvelle offre numérique sera proposée en direction de la jeunesse (jusqu'à 12 ans).

2. Formation des bibliothécaires du réseau

La formation, qui a pour objectif la qualification du réseau, est un autre axe fort du rôle de la Médiathèque départementale.

En 2017, le budget affecté à la rémunération d'intervenants spécialisés pour la formation continue des bibliothécaires ou des partenaires du réseau départemental s'est élevé à 14 200 €. Plus de 200 stagiaires ont participé à 46 jours de formation, consacrés notamment à la gestion et à l'évaluation des bibliothèques, au développement du numérique, à la connaissance de genres littéraires, audio ou musicaux et à l'action culturelle en bibliothèque.

A noter que la Médiathèque départementale et la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) ont renforcé leur partenariat autour de certaines propositions de formation notamment autour de VOOLP. Il sera reconduit, en 2018, notamment sur la base d'échange de formateurs.

En 2018, 35 jours de formation sont programmés avec une grande variété de thématiques en écho aux attentes des bibliothécaires et des bénévoles du réseau départemental. En plus de l'offre classique autour du métier de bibliothécaire, sont également proposés des stages sur le numérique, les supports de communication et l'action culturelle en lien avec les animations culturelles initiées tout au long de l'année par la Médiathèque départementale.

Un crédit de 13 000 € est sollicité, en 2018, pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces formations.

3. Actions culturelles

Les actions culturelles conduites par la Médiathèque départementale complètent l'offre de service aux bibliothèques dans leur vocation d'espace de vie et de lieux culturels de proximité, mais également auprès d'autres acteurs issus du milieu social et pénitentiaire.

La transversalité de l'action culturelle se poursuivra en 2018, avec des passerelles sans cesse renouvelées entre bibliothèques et lieux de diffusion culturelle ou établissements éducatifs et sociaux.

Programmation 2018

Les temps forts qui rythment l'année sont désormais bien identifiés dans le paysage culturel haut-rhinois. 2018 renouvellera ces rendez-vous tout en consolidant la dimension transversale de la culture comme facteur de lien social, du mieux-vivre ensemble et d'attractivité territoriale. Un crédit de 81 500 € est prévu à cet effet, qui inclut la programmation culturelle de la Médiathèque départementale du Sundgau.

Parmi les principales manifestations, citons les festivals :

- «Le 68 fait des bulles», en mars, avec un dessinateur de manga qui rencontrera des collégiens pour échanger sur son métier d'illustrateur et ses bandes-dessinées ;
- « Bibliothèque A la Une » en avril-mai, consacrée au sport avec l'intitulé «Le sport à la cote», permettra de concrétiser des passerelles entre culture et sport, avec des propositions artistiques mises en œuvre en lien avec le milieu culturel haut-rhinois. A noter ainsi que certaines d'entre elles, sont issues d'échanges qui se sont déroulés lors du premier after-work culturel au château du Holhandsbourg, en juillet 2017 dont l'ambition était de faire naître les projets culturels de demain. Les propositions artistiques de l'édition 2018 de « Bibilothèques à la Une », résultent aussi d'un travail de co-construction avec le réseau des bibliothèques et médiathèques (tant professionnels que bénévoles).

- Les micro-tournées dans les bibliothèques qui seront repensées pour plus de visibilité. Il s'agit de faire connaître par ce biais des artistes régionaux
- « Vos Oreilles Ont La Parole » (VOOLP) fin octobre autour du conte dans le cadre d'un partenariat solide avec le Bas-Rhin ;
- Projet transversal de médiation culturelle autour d'un spectacle des "Régionales" en lien avec l'Agence Culturelle d'Alsace, les lieux de diffusion, les professionnels de la petite enfance et les bibliothèques du réseau départemental
- Le Festival du Livre de Colmar avec la présence d'auteurs en collèges, le cas échéant dans le cadre d'une résidence avec un parcours pédagogique inscrit dans la durée. L'articulation avec la politique de réussite éducative sera encore affinée, à l'image de l'intervention de l'auteur en littérature pour adolescents, Sophie Rigal-Goulard, invitée du salon du livre de Colmar et qui intervient cet hiver 2017 dans les collèges d'Altkirch et de Dannemarie.

4. Fonctionnement de la Médiathèque départementale

Afin d'assurer le fonctionnement de la Médiathèque Départementale, des dépenses estimées à 23 150 € sont prévues.

Elles concernent notamment l'acquisition de documentations techniques et professionnelles, de sacs recyclables et de cartes de lecteur.

5. Médiathèque du Sundgau

Dans le cadre de la mise à disposition de personnel par la Ville d'Altkirch au profit de la Médiathèque départementale du Sundgau, une convention a été signée entre le Département et la Ville d'Altkirch, pour une durée de 3 ans, du 16 août 2016 au 15 août 2019.

Elle définit les obligations du Département en matière de remboursement du coût des personnels municipaux de la Ville d'Altkirch. Il s'élève, pour 2018 à 18 000 €. Le versement s'effectuera, deux fois par an, après l'édition par la Ville d'Altkirch d'un titre de recettes.

Ces dépenses de fonctionnement sont intégralement compensées par une recette versée par la Communauté de communes Sundgau (cf. point B).

B. Recettes de fonctionnement

Un crédit global de **146 193 €** est inscrit en recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un montant correspondant aux remboursements de documents, à la subvention attendue de la Société des Amis de la Médiathèque Départementale, et aux sommes dues par nos partenaires. La régie de recettes de la Médiathèque du Sundgau à Altkirch permet de percevoir les frais d'inscription des lecteurs (15 € tarif plein).

La Société des amis de la Médiathèque départementale devrait verser en 2018 une subvention de 8 000 € afin de soutenir les actions d'animation se déroulant dans les petites bibliothèques du réseau départemental ou les communes desservies par un bibliobus.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Sundgau, au terme de la convention signée le 11 avril 2017 avec le Département, s'engage à compenser la dépense liée aux agents mis à disposition par la Ville d'Altkirch, pour 3 ans. Dans ce cadre, la Communauté de Communes Sundgau versera en 2018 la somme de 18 000 € au titre des dépenses 2017.

II. CREDITS D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses

En 2018, un crédit de **5 000 €** en CP est sollicité.

Il correspond à l'acquisition de matériels ou pour des outils d'animation. Cette enveloppe répond au besoin de renouvellement régulier des outils de maintenance des collections ou de médiation culturelle (expositions, malles pédagogiques...) que la Médiathèque met à la disposition du réseau et d'autres partenaires (EHPAD, le Phare...).

B. Recettes

Une recette de 50% du montant consacré à l'acquisition des tablettes numériques, soit **1 400 €**, peut être attendue de la DRAC, au titre d'un dispositif d'aide en faveur du développement des outils numériques des médiathèques.

III – ARCHIVES, PATRIMOINE, MEMOIRE

Les archives, le patrimoine alsacien, la mémoire collective et individuelle des conflits qui ont marqué l'Alsace sont un pan essentiel de l'action départementale. Savoir d'où l'on vient, prendre conscience de l'impact individuel de faits historiques, permet de mieux comprendre notre présent, les enjeux sociétaux actuels, pour inventer ensemble notre destin de demain.

Sur les archives départementales, le Département a engagé une réflexion sur la gestion de ses archives administratives (papier et numérique) et sur les nouveaux modes de valorisation des archives anciennes. Le Département du Haut-Rhin, par l'intermédiaire de la Présidente, représente l'Association des Départements de France au Conseil national supérieur des archives, présidé par Jean-Louis Debré.

La participation à cette instance permet de porter la voix des Départements et celle de l'Alsace, en particulier pour la prise en compte des spécificités de notre territoire dans la mise en ligne des données issues des archives.

C'est la raison pour laquelle le Haut-Rhin sera particulièrement attentif à ce que les soldats de la première guerre mondiale figurent bien dans le Grand mémorial des poilus, qui par la mise en ligne des registres de matricule, permet de retracer les parcours individuels des combattants pendant la guerre. L'enjeu de la mise en ligne des données des archives, dans un logique d'open data, est crucial, pour permettre au plus grand nombre de mieux comprendre et s'approprier notre histoire.

C'est pourquoi, le Département s'intègre au portail national France Archives, qui se veut être le « google » français des archives, pour toucher le plus grand monde. En effet, pour un lecteur accueilli dans une salle de lecture, on constate qu'il y a 140 internautes qui accèdent aux données disponibles sur le portail national France Archives. Ce portail connaît ainsi un trafic important avec plus de 110 000 visiteurs par mois, soit certainement plus d'un 1 million d'internautes sur une année.

Le succès de l'inauguration du Hartmannswillerkopf montre que l'intérêt de nos concitoyens pour leur histoire, leur mémoire et la mise en perspective de celle-ci à l'aune des enjeux actuels progresse. Il s'agit là d'un enjeu de développement de la citoyenneté et du vivre ensemble.

De plus, pour toucher au plus près les collégiens et favoriser leur appropriation de l'histoire de l'Alsace, une grande exposition consacrée au retour de l'Alsace à la France sur la période 1918-1925 et son impact sur les populations, est en cours d'organisation avec les Archives départementales du Bas-Rhin.

Afin de sortir les archives hors les murs et d'amener le jeune public vers les archives, un travail sera réalisé avec une illustratrice de bandes dessinées, sur la base de documents d'archives. Une médiation numérique sera créée avec le soutien technique des Dominicains de Haute-Alsace, à travers un dôme numérique. Cette grande exposition sera présentée à la fois aux archives départementales du Bas-Rhin, à l'hôtel du Département à Colmar, et tournera dans les collèges d'Alsace.

Dans le domaine du patrimoine, le soutien départemental apporté à la préservation du patrimoine alsacien sera maintenu avec la poursuite du développement de l'engagement bénévole et citoyen en faveur de notre patrimoine, à travers le réseau des Veilleurs de châteaux. Ce dispositif innovant montre l'attachement fort de nos compatriotes à leur patrimoine. Jusqu'à présent, les veilleurs sont des adultes, mais, en lien avec la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative et l'éducation nationale, une réflexion sera menée pour la mise en place de jeunes veilleurs de châteaux.

L'ensemble des crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales en matière d'archives-patrimoine-mémoire s'élève à **2 446 750 €**, dont :

- 1 763 750 € au titre des dépenses de fonctionnement
- 683 000 € au titre des dépenses d'investissement

Les recettes attendues se montent à **4 000 €** en fonctionnement.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CREDITS DEDIES AUX ARCHIVES

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	44 427	50 000	40 000	45 000	5 000	12,5%	
Dépenses d'investissement	20 614	38 000	28 970	80 000	51 030	176,1%	50 000
Total dépenses (A)	65 041	88 000	68 970	125 000	56 030	81,2%	50 000
Recettes de fonctionnement	11 059	4 000	4 000	4 000	0	0,0%	
Total recettes (B)	11 059	4 000	4 000	4 000	0	0,0%	0
Dépenses nettes (A-B)	53 982	84 000	64 970	121 000	56 030	86,2%	50 000

TABLEAU DE SYNTHESE DES CREDITS DEDIES AU PATRIMOINE

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 745 218	1 743 500	1 733 750	1 718 750	-15 000	-0,9%	
Dépenses d'investissement	1 585 306	1 908 000	603 880	603 000	-880	-0,1%	
Total dépenses (A)	3 330 524	3 651 500	2 337 630	2 321 750	-15 880	-0,7%	0
Recettes de fonctionnement	15 330	0	0	0	0		
Recettes d'investissement	9 906	10 000	0	0	0		
Total recettes (B)	25 236	10 000	0	0	0		0
Dépenses nettes (A-B)	3 305 288	3 641 500	2 337 630	2 321 750	-15 880	-0,7%	0

Le détail des crédits figure en **annexe 3**.

I. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses de fonctionnement

Un crédit total de **1 763 750 €** est sollicité dans le cadre du budget 2018.

1. Archives (D041)

Les archives, compétence obligatoire du Département, ont cinq missions : le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication qui inclut la valorisation des collections.

LES ORIENTATIONS POUR 2018

- Tout d'abord, une réflexion globale sera menée par la collectivité visant à tracer les perspectives pour une politique départementale d'archives renouvelée, prenant en compte à la fois les enjeux liés au numérique et l'accès large des publics aux données archivées. Dans ce cadre une étude portant à la fois sur la réflexion stratégique, organisationnelle sera réalisée, préalable à celle portant sur un éventuel nouvel équipement pouvant accueillir les archives départementales. Cette réflexion intégrera la recherche de convergences avec le Bas-Rhin,
- De plus, sera étendue dans le Haut-Rhin l'opération « 50 nuances d'archives », mise en place par les archives départementales du Bas-Rhin en milieu rural,
- De même, une réflexion sera menée sur la valorisation des fonds photographiques de la collection Braun, qui couvrent les œuvres d'art exposées dans les musées nationaux français et allemands ; cette réflexion sera également étendue à la collection de tableaux déposée à Arts de Hauts Alsace, pour mieux valoriser cette collection en direction des collégiens.

Il est proposé d'inscrire un montant de **45 000 €** afin de permettre notamment la maintenance du matériel spécifique, les acquisitions pour la bibliothèque, ainsi que la participation à l'opération « 50 nuances d'archives ».

2. Patrimoine et mémoire (D011 et D012)

LES ORIENTATIONS POUR 2018

Plusieurs opérations sont envisagées :

- Au titre de la mémoire, si l'UNESCO classe les sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre : la valorisation de ces sites en direction du grand public, mais aussi des collégiens sera mise en œuvre. Il s'agit de se donner les moyens de transmettre notre histoire et la spécificité de l'Alsace dans la première guerre mondiale, pour garantir, encore et toujours, la paix en Europe, et spécifiquement dans l'espace Rhénan,
- La valorisation de l'Historial du Hartmannswillerkopf (HWK) sera notamment assurée en direction des collégiens, dans le cadre du soutien à la réussite éducative, afin de permettre à l'ensemble d'une classe d'âge de visiter l'historial.
- Poursuite de l'extension du réseau des veilleurs de châteaux (23 veilleurs après un an d'existence), en réfléchissant à une action en direction des collégiens.
- Afin de pouvoir répondre aux différentes demandes dans le domaine du patrimoine et de la mémoire, et de mener à bien les projets nouveaux, il est sollicité l'inscription d'une enveloppe de **1 718 750 €** (1 733 750 € en 2017).

B. Recettes de fonctionnement

Elles sont prévues à hauteur de **4 000€**. Elles proviennent de la vente de copies, de numérisations de documents et d'ouvrages des archives.

II. CREDITS D'INVESTISSEMENT

Pour 2018, les crédits nécessaires à nos politiques d'investissement en matière d'archives-patrimoine-mémoire s'élèvent à : **683 000 €** en CP

1. Archives (D041)

Pour 2018, les dépenses d'investissement des Archives départementales s'articuleront autour de trois grands axes, pour un montant total de **80 000 €** :

- Acquisition de matériels spécifiques de conditionnement et de conservation,
- Les grandes opérations de numérisation, en particulier la numérisation de l'état civil sur la période 1893-1902,
- L'organisation d'une exposition commune avec les Archives du Bas-Rhin, consacrée au retour de l'Alsace à la France sur la période 1918-1925 et son impact sur les populations. Elle sera notamment déclinée en direction des collèges. Elle nécessitera l'inscription d'une **AP nouvelle de 50 000 €**.

Ce projet comportera un dôme numérique qui sera créé techniquement avec les Dominicains de Haute-Alsace.

2. Patrimoine et mémoire (D011 D014 D015)

- Le budget sollicité est de **603 000€** en CP.

Les crédits demandés doivent permettre principalement :

- La mise en œuvre de la politique départementale en faveur du patrimoine, dont les critères ont été approuvés par l'assemblée départementale le 2 décembre 2016
 - La poursuite de notre soutien au Parc de Wesserling (convention 2016-2033) et à l'Ecomusée (convention 2017-2019).
- Par ailleurs, s'agissant du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg, une subvention d'investissement d'un montant de 3 690 000 € a été votée par délibération de la

commission permanente du 22 janvier 2010, ainsi qu'une aide complémentaire de 233 886 € le 14 novembre 2014, portant ainsi le montant total de l'aide en faveur du Syndicat Mixte à 3 923 886 €.

Le règlement financier de notre collectivité prévoit une durée de validité de 3 ans pour ce type d'aide, soit jusqu'en novembre 2017.

Cependant, compte tenu de difficultés et contraintes liées à des modifications du permis de construire, à des avenants et révisions de prix, l'ensemble des travaux n'a pu être mené dans les délais initiaux.

C'est pourquoi, il vous est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2018 le délai de validité de l'aide départementale, afin de pouvoir régler le solde de la subvention.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Inscrire au BP 2018 les crédits en dépenses et recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe dans les annexes 1 à 3,
- Donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi et la mise en œuvre des politiques et des dossiers évoqués dans le rapport,
- Donner délégation à la Commission Permanente pour déroger au règlement financier concernant les modalités de versement des subventions départementales d'investissement 2018 et 2019 en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace au moment de son octroi,
- Autoriser la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2018, du délai de validité de l'aide départementale en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT